Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.03.25 11:05:20 +01'00'

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 25/03/2026
ID : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q12-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026 – 10 h 00 –

DÉLIBÉRATION DRH/22-03-2026/Q12

Date de convocation : 18 mars 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. DEVIENNE Marc, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. CATENNE Patrice, M. MARIN Yves, Mme LECOU Karine, Mme NAVEZ Patricia, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, M. LEFEBVRE Jérôme, Mme DENIZON Violenne, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DISIDER Mélanie, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, Mme LEFEBVRE Brigitte, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à Mme CAILLAUX Céline

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – APPROBATION DES MAJORATIONS

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Les indemnités de fonctions sont calculées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (pour information IB 1027 à ce jour) et d'un taux en pourcentage de l'indice correspondant à la strate de la population de la commune.

L'indemnité du Maire est de droit et par délibération fixée au maximum.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q12-DE

Toutefois, le Maire, à sa demande expresse, peut inviter le Conseil Municipal à fixer un montant inférieur. Comme exposé précédemment, les indemnités d'élus ont été fixées comme suit :

Elus	Calcul	Taux
Le Maire	67 % x 1	67,00 %
Les Adjoints	16,5 % x 9	148,50 %
Les Conseillers Municipaux délégués	20 % x 3	60,00 %
Les Conseillers Municipaux	2 % x 20	40,00 %
Enveloppe totale utilisée avant majoration		**315,50 %**

Conformément à l'article L2123-22 du Code Général des collectivités territoriales, des majorations d'indemnités peuvent être votées en faveur des Maires et des Adjoints :

- dans les communes sièges du bureau centralisateur de canton (15%)
- dans les communes qui au cours de l'un au moins des trois derniers exercices budgétaires précédents ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (majoration calculée à partir du classement de la commune dans la strate de population supérieure)

<u>Étape 3 :</u> Application des majorations Canton et DSU au Maire et aux Adjoints

Attributaires	Majoration DSU	Majoration Canton	Total après majorations
Maire	(67 % x 90)/67,6 = 89,20 %	67 % x 15 % = 10,05 %	99,25 %
Adjoints	(16,5 % x 33)/28,6= 19,04 %	16,5 % x 15%= 2,41 %	21,45 %

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la fixation des taux d'indemnité de fonctions suivants :

Maire	99,25 %	99,25 %
Adjoints	21,45 % x 9	193,05 %
Conseillers municipaux délégués	20 % x 3	60 %
Conseillers municipaux	2 % x 20	40 %
Enveloppe totale utilisée y compris pour les majorations		**392,30 %**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q12-DE

Monsieur le Maire propose enfin au Conseil municipal :

- de fixer l'entrée en vigueur de cette délibération à la date d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des Adjoints, soit le 22 mars 2026

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

N° d'ordre	NOM et Prénom	Fonctions	
1	BRICOUT Frédéric	Maire	99,25 %
2	DEVIENNE Marc	Adjoint au Maire	21,45 %
3	MERY-DUEZ Anne-Sophie	Adjoint au Maire	21,45 %
4	POULAIN Bernard	Adjoint au Maire	21,45 %
5	TRIOUX Sandrine	Adjoint au Maire	21,45 %
6	BONIFACE Didier	Adjoint au Maire	21,45 %
7	THUILLEZ Martine	Adjoint au Maire	21,45 %
8	RIQUET Alain	Adjoint au Maire	21,45 %
9	MATON Audrey	Adjoint au Maire	21,45 %
10	HISBERGUE Antoine	Adjoint au Maire	21,45 %
11	CHMIELEWSKI Dominique	Conseiller municipal délégué	20,00 %
12	DRON Francine	Conseillère municipale	2,00 %
13	CATENNE Patrice	Conseiller municipal	2,00 %
14	MARIN Yves	Conseiller municipal	2,00 %
15	CHATELAIN Nathalie	Conseillère municipale	2,00 %
16	LECOU Karine	Conseillère municipale	2,00 %
17	NAVEZ Patricia	Conseillère municipale	2,00 %
18	LEMAIRE Maria	Conseillère municipale	2,00 %
19	DECALION Ismaël	Conseiller municipal	2,00 %
20	DEMADE Betty	Conseillère municipale	2,00 %

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q12-DE

21	LEFEBVRE Jérôme	Conseiller municipal	2,00 %
22	DENIZON Violenne	Conseillère municipale	2,00 %
23	LESECQUE Aurélia	Conseillère municipale	2,00 %
24	ROUSSEAU Jérémy	Conseiller municipal	2,00 %
25	CAILLAUX Céline	Conseillère municipale déléguée	20,00 %
26	BRULANT Damien	Conseiller municipal	2,00 %
27	DHAUSSY Bérangère	Conseillère municipale	2,00 %
28	BAUDOUX Aurélien	Conseiller municipal délégué	20,00 %
29	DISDIER Mélanie	Conseillère municipale	2,00 %
30	FROMONT Virginie	Conseillère municipale	2,00 %
31	DHAUSSY Brandon	Conseiller municipal	2,00 %
32	LEFEBVRE Brigitte	Conseillère municipale	2,00 %
33	COLLIN Denis	Conseiller municipal	2,00 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

2 4 MARS 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL220326_Q12**
Objet :	**Fixation des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux ? Approbation des majorations**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-215901398-20260322-DEL220326_Q12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260322-DEL220326_Q12-DE-1-1_0.xml	text/xml	984 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_220326_Q12.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260322-DEL220326_Q12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mars 2026 à 17h12min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mars 2026 à 17h12min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mars 2026 à 17h12min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mars 2026 à 17h12min17s	Reçu par le MI le 2026-03-24